Commentaire citation Motulsky

Par **Clarajoub**, le **12/11/2013** à **18:34**

Bonsoir à tous ! Alors voilà, je me suis laisser débordé ce We entre les révisions et le TD de droit consti et maintenant il est 18h et je n'ai toujours pas réussi a trouver de plan pour mon TD de droit privé donc le sujet est LA PREUVE.

Si vous pouviez m'aider ça m'arrangerais, surtout que déjà pour réaliser des fiches d'arret j'ai du mal alors ... Si quelqu'un a un Plan a me proposer je lui serait vraiment reconnaissante

Documents
1/ Cass. civ. 1ère, 12 nov. 1975.
2/ Cass. civ. 1ère, 16 sept. 2010.
3/ Cass. civ. 1ère, 19 juin 2008.
4/ Cass. civ. 1ère, 5 mai 2004.
5/ Cass. com, 22 mars 2011.

Travail à effectuer
Commenter la citation suivante d'Henri Motulsky en illustrant vos propos par les décisions de justice reproduites dans le document de TD :

« La charge de la preuve : c'est la nécessité, pour chacune des parties, de fonder, sous peine de perdre le procès, par des moyens légalement admis la conviction du juge quant à la vérité de celles parmi les circonstances de fait répondant aux éléments générateurs du droit par elle proclamé, qui ont été valablement contestées par son adversaire ».

Par **Muppet Show**, le **12/11/2013** à **22:14**

Bonsoir,

[citation] 7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon. [/citation]

pour le plan : c'est mort.

mais :

[citation]Commenter la citation suivante d'Henri Motulsky **[s]en illustrant vos propos par les décisions de justice reproduites dans le document de TD [/s]**:[/citation]

les arrêts ne sont pas là pour la déco, reprenez les derniers attendus et essayez de dégager les principes et vous verrez que ceux ci vont forcément être en rapport avec la citation à commenter donc le plan va se baser sur les principes puisqu'ils reprennent la citation et bien évidemment sur vos connaissances. N'oubliez pas que c'est la citation qu'il faut commenter et non pas les arrêts, ils ne sont qu'un support de votre commentaire.

petite précision :

je vois que vous êtes en L1 et au début c'est compliqué pour gérer son temps, mais attendez vous à travailler beaucoup et dormir un peu moins car ce n'est que le début...

Par **Clarajoub**, le **12/11/2013** à **23:21**

Depuis 18h j'ai eu le temps de tout finir en effet, je ne cherchais pas a ce que quelqu'un fasse mon travail a ma place, juste de me guider vers des idées principales au cas celles que je trouverait pendant ce temps seraient hors sujets. Mais dans tous les cas le temps d'avoir une réponse, j'ai finis. Merci quand même pour votre réponse et pour les conseils ! Bonne soirée à vous ! :)

Par **paulineK**, le **06/11/2014** à **15:38**

Avez-vous eu un type de plan lors de la correction?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés